Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

SESSION 2026

ÉPREUVE E1 A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE, UNITÉ U11

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : ANALYSE DU SITE ET DES RISQUES (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : ÉTUDE DES PROTECTIONS ET CHIFFRAGE (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET ÉCRITS PROFESSIONNELS (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : PRÉVENTION, CONSIGNES ET TRANSMISSION (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : ENTREPÔT LOGIRIVE, ZONE D'ACTIVITÉS DES RIVES, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (ISÈRE)

Vous intervenez comme agent technique de prévention et de sécurité sur le site de l'Entrepôt LogiRive. Le responsable d'exploitation vous demande d'établir un état des lieux des moyens de protection, d'analyser les risques et de proposer des améliorations argumentées à partir des documents techniques DT 1 à DT 3.

Le travail demandé porte sur la prise en charge du site : analyse des accès et des zones sensibles, adéquation des équipements, chiffrage des améliorations, organisation de la surveillance et transmission écrite des faits. Toutes les dimensions, caractéristiques, consignes et données nécessaires figurent dans le sujet.

Le présent sujet concerne la partie écrite de l'unité U11 : durée 3 heures. Dans le règlement de l'examen, U11 est évaluée dans l'épreuve E1 A et son coefficient est 4. L'épreuve U11 comporte également un oral de 15 minutes, distinct du temps de composition écrite.

Les propositions doivent respecter les consignes du site, la sécurité des personnes et les limites de votre fonction. Toute situation nécessitant une intervention spécialisée doit être signalée et transmise aux interlocuteurs compétents.

PARTIE 1 : ANALYSE DU SITE ET DES RISQUES (5 points)

Établir un état des lieux précis et hiérarchiser les risques

À l'aide du plan DT 1, des caractéristiques DT 2 et des données d'exploitation DT 3, réalisez l'analyse préalable du site. Distinguez les faits observés des risques et des mesures à proposer.

1.1 (2 points) Relevez quatre vulnérabilités concrètes du site. Pour chacune, indiquez la zone concernée et le risque associé. Appuyez-vous sur des éléments précis des DT 1 à DT 3.

1.2 (1,5 point) Identifiez les deux accès contrôlés figurant sur le plan et précisez, pour chacun, sa fonction et le contrôle actuellement prévu. Signalez toute limite constatée au regard des informations du dossier.

1.3 (1,5 point) Complétez les deux premières colonnes du DR 1 pour trois vulnérabilités de votre choix : fait constaté et risque associé. Classez ensuite ces risques du plus prioritaire au moins prioritaire en justifiant brièvement votre classement.

PARTIE 2 : ÉTUDE DES PROTECTIONS ET CHIFFRAGE (6 points)

Choisir des équipements adaptés et réaliser les calculs de mise en œuvre

Les exigences fonctionnelles et les données de prix sont fournies dans le DT 2. Les calculs sont à présenter avec leur formule, leur application numérique, leur unité et leur résultat arrondi de façon

cohérente.

2.1 (1,5 point) Le périmètre du terrain est rectangulaire et mesure 60 m par 36 m. Une ouverture de 6 m est réservée au portail. Calculez la longueur de clôture à équiper, hors portail, en détaillant votre calcul.

2.2 (2 points) Pour l'achat de clôture, le responsable retient une réserve de 8 % sur la longueur utile. Le grillage est vendu en rouleaux entiers de 25 m au prix de 42 € HT par rouleau. Calculez la longueur à prévoir avec réserve, le nombre de rouleaux à commander, la longueur totale commandée, la chute restante après pose et le coût HT des rouleaux. Utilisez le DR 1 pour présenter les résultats.

2.3 (2,5 points) Les six secteurs sensibles A à F du DT 1 doivent chacun être couverts par une caméra. À partir des exigences et du tableau comparatif du DT 2, choisissez le modèle adapté et justifiez votre choix par rapport aux exigences minimales. Calculez ensuite le coût HT de six caméras, de l'enregistreur et de leur pose. Comparez le montant au budget maximal de 3 500 € HT et indiquez le budget restant ou le dépassement.

PARTIE 3 : ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET ÉCRITS PROFESSIONNELS (5 points)

Préparer une action de surveillance et rendre compte de faits

Vous êtes en poste au PC de sécurité lors de l'événement décrit dans le DT 3. Vous devez traiter les informations dans l'ordre chronologique, appliquer les consignes du site et rédiger un compte rendu factuel, exploitable par le responsable d'exploitation.

3.1 (2 points) À partir de l'événement relaté dans le DT 3, rédigez une chronologie concise des faits en faisant apparaître les heures, les constatations vérifiées, les actions réalisées et les personnes ou services avisés. N'ajoutez aucun fait qui ne figure pas dans le dossier.

3.2 (3 points) Rédigez le compte rendu professionnel correspondant, destiné au responsable d'exploitation. Il doit comporter la date, le lieu, les heures utiles, l'identité ou la qualité des personnes concernées lorsqu'elle est connue, les faits observés, les mesures prises et les suites à donner. Distinguez clairement les faits constatés des informations rapportées. Respectez les consignes de transmission du DT 3.

PARTIE 4 : PRÉVENTION, CONSIGNES ET TRANSMISSION (4 points)

Formuler des mesures de prévention réalistes et assurer la sécurité des personnes

Les mesures proposées doivent être compatibles avec les moyens disponibles et les consignes figurant au DT 3. L'agent rend compte des anomalies et ne se substitue ni aux services de secours ni aux techniciens habilités.

4.1 (2 points) Proposez quatre mesures de prévention ou de remédiation adaptées aux vulnérabilités repérées en partie 1. Pour chacune, indiquez le risque visé et le service ou la fonction à alerter lorsque l'action dépasse les attributions de l'agent.

4.2 (2 points) Rédigez une consigne courte destinée à l'agent prenant la relève au PC de sécurité. Elle doit préciser les points de surveillance prioritaires, les vérifications à effectuer au début de la vacation et la conduite à tenir en cas de nouvelle alarme ou de tentative d'accès non autorisé. Faites figurer les modalités de transmission prévues au DT 3.

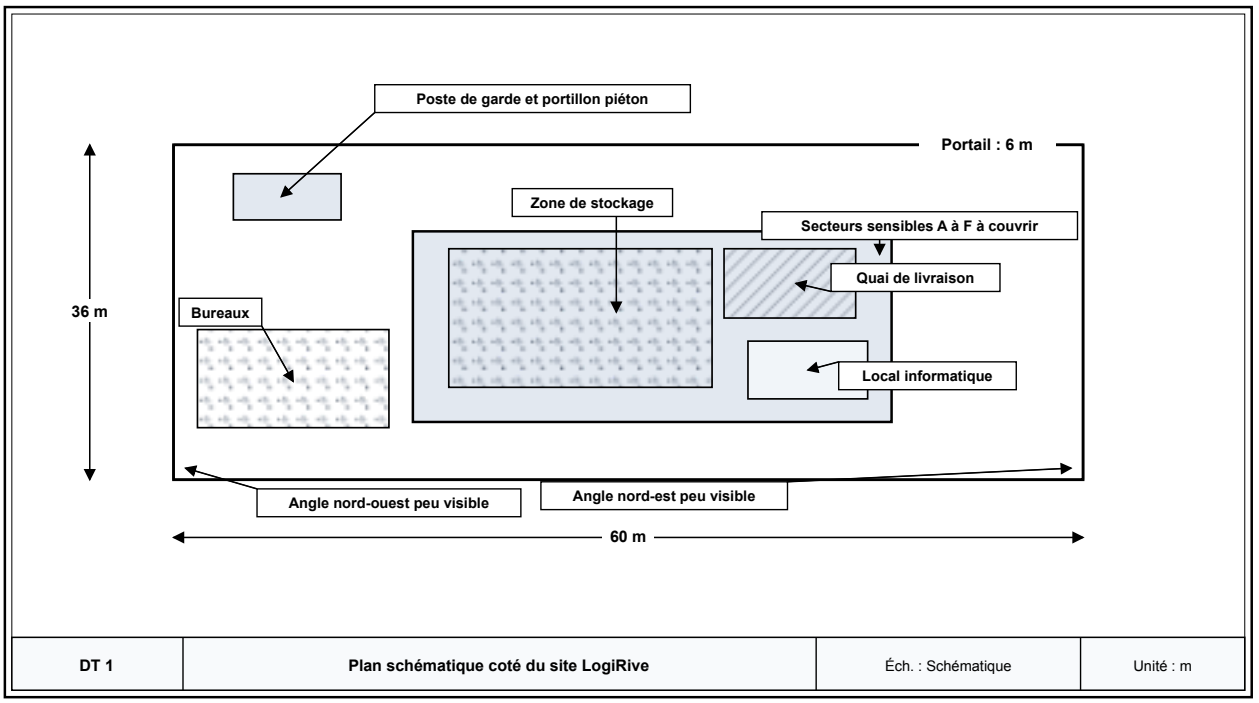
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : PLAN COTÉ DU SITE ET REPÉRAGE DES ZONES SENSIBLES

Plan de situation simplifié de l'entrepôt LogiRive. Le terrain est rectangulaire, de dimensions extérieures 60 m par 36 m. Le portail véhicules présente une largeur de 6 m. Le portillon piéton est situé à proximité du poste de garde. Les secteurs A à F sont les secteurs sensibles retenus par l'exploitant pour l'étude de couverture vidéo : chaque secteur doit être couvert par une caméra dédiée. Les formes sont schématiques ; les dimensions indiquées font foi.

Le bâtiment comprend une zone de stockage, un quai de livraison, un local informatique, des bureaux et un poste de garde. Le plan fait apparaître deux angles de clôture peu visibles depuis le poste de garde et une zone de quai masquée par l'avancée de toiture.



Plan de repérage. Dimensions extérieures en mètres. Schéma sans échelle exploitable pour les distances internes.

Repérage des secteurs sensibles

Secteur	Emplacement	Distance maximale de visée utile	Exposition
A	Portail véhicules	22 m	Extérieure
B	Portillon piéton	18 m	Extérieure
C	Quai de livraison	24 m	Extérieure, avancée de toiture
D	Angle nord-ouest de la clôture	20 m	Extérieure
E	Angle nord-est de la clôture	24 m	Extérieure
F	Accès au local informatique	16 m	Intérieure

Un secteur sensible correspond à une zone de surveillance distincte définie par l'exploitant.

DT 2 : ÉQUIPEMENTS EXISTANTS, EXIGENCES ET DONNÉES DE PRIX

État des équipements relevé lors de la visite du site : clôture périphérique présente mais dégradée sur deux portions ; portail véhicules motorisé ; portillon piéton à fermeture mécanique ; éclairage extérieur présent au portail et au quai ; deux caméras anciennes en fonctionnement intermittent, sans couverture fiable des six secteurs A à F ; enregistreur existant hors service.

Exigences du responsable d'exploitation pour la consultation étudiée : caméras extérieures de niveau de protection au moins IP66, vision nocturne utile d'au moins 25 m, portée de visée utile d'au moins 24 m pour les secteurs concernés, enregistrement compatible avec six flux et enregistreur disposant d'au moins huit voies. Le modèle intérieur doit également répondre aux exigences IP66 et portée demandées, car le matériel est choisi selon une gamme unique pour simplifier la maintenance. Budget maximal pour le lot vidéo, équipements et pose : 3 500 € HT. Les prix indiqués sont des prix unitaires HT. Les caractéristiques sont des données du dossier et non une prescription réglementaire générale.

Références applicables à examiner pour la préparation des propositions : principes généraux de prévention du Code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants ; mesures de prévention et de lutte contre l'incendie prévues notamment par l'article R. 4227-28 du Code du travail ; prescriptions internes de sécurité du site. Pour le système vidéo, le cahier des charges demande au fournisseur de documenter la conformité de son système aux exigences applicables de la série NF EN 62676. Le recours à la vidéo ne dispense pas de respecter les règles applicables à la protection des personnes et des données.

Comparatif des caméras et des équipements vidéo

Référence	Protection	Vision nocturne utile	Portée utile maximale	Prix unitaire HT	Remarque
Caméra A	IP65	20 m	24 m	250 €	Ne satisfait pas aux minima IP66 et 25 m de vision nocturne
Caméra B	IP66	20 m	30 m	290 €	Ne satisfait pas au minimum de vision nocturne
Caméra C	IP66	30 m	25 m	340 €	Satisfait aux exigences minimales indiquées
Enregistreur 8 voies	Usage intérieur	Sans objet	8 flux simultanés	690 €	Compatible avec les six caméras retenues
Pose d'une caméra	Selon emplacement	Sans objet	Sans objet	85 €	Prix unitaire de pose par caméra

Caractéristiques et prix contractuels fournis pour cette étude.

Données de clôture

Donnée	Valeur	Unité ou condition
Dimensions du terrain	60 × 36	m
Largeur de l'ouverture du portail	6	m
Réserve de coupe retenue	8	% de la longueur utile
Longueur d'un rouleau	25	m, rouleau entier
Prix d'un rouleau	42	€ HT

Prix d'achat du grillage : fourniture seule, hors pose.

DT 3 : CONSIGNES D'EXPLOITATION ET RELEVÉ D'UN ÉVÉNEMENT

Organisation du service : un agent est présent au PC de sécurité pendant chaque vacation. La relève s'effectue à 18 h 00. Les anomalies concernant les accès, le portail ou les équipements sont consignées dans la main courante et signalées au responsable d'exploitation. En cas d'intrusion en cours ou de danger immédiat, l'agent se met en sécurité, applique les consignes du site et alerte les services compétents ; il ne poursuit pas une personne à l'extérieur du site.

Début de vacation : prendre les consignes auprès de l'agent sortant, vérifier l'état de la main courante, contrôler la liaison téléphonique et radio, consulter les alarmes du PC, puis vérifier visuellement les accès depuis les emplacements autorisés. Toute anomalie technique est signalée au responsable d'exploitation ou au service de maintenance. Les rondes se font selon les itinéraires autorisés et sans pénétrer dans une zone présentant un danger non maîtrisé.

Événement du 14 mai 2026 : à 21 h 14, une alarme de contact de porte est reçue au PC pour l'accès du local informatique. À 21 h 16, l'agent observe depuis le couloir autorisé que la porte est fermée, mais que le voyant de défaut du contact reste allumé. À 21 h 18, le registre d'accès consulté au PC ne comporte aucun passage enregistré à cet accès entre 20 h 00 et 21 h 18. À 21 h 20, l'agent prévient le responsable d'exploitation par téléphone ; celui-ci demande de ne pas ouvrir le local et de faire contrôler le contact par la maintenance. À 21 h 27, l'agent constate depuis le couloir que la porte est toujours fermée et qu'aucune personne n'est présente dans le secteur. À 21 h 30, le service de maintenance est avisé par le responsable d'exploitation. À 21 h 42, le responsable confirme au PC qu'un technicien interviendra le lendemain matin. Aucune trace d'effraction n'a été constatée par l'agent pendant les observations décrites. Aucune intervention de secours n'a été nécessaire.

Transmission : inscrire les faits et horaires vérifiés dans la main courante avant la fin de vacation ; signaler le défaut de contact à l'agent prenant la relève et au responsable d'exploitation ; ne pas présenter une alarme technique comme une intrusion établie en l'absence de constat.

Interlocuteurs et destinataires de la transmission

Interlocuteur	Rôle	Mode de transmission prévu
Responsable d'exploitation	Décide des suites à donner et coordonne les services internes	Téléphone pour l'alerte, puis main courante
Service de maintenance	Contrôle et répare les équipements techniques	Avisé par le responsable d'exploitation
Agent prenant la relève	Assure la continuité de la surveillance	Transmission orale et mention dans les consignes de relève
Services de secours	Interviennent en cas de danger ou de situation relevant de leur compétence	Alerte selon les consignes du site et la situation constatée

Utiliser les fonctions indiquées dans les écrits professionnels.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Questions 1.3 et 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux. Pour la question 1.3, indiquez trois vulnérabilités et classez-les selon leur priorité. Pour la question 2.2, faites apparaître les calculs et les unités.

Diagnostic des vulnérabilités

Priorité	Fait constaté et zone	Risque associé	Justification du classement
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Calcul de commande de grillage

Élément à déterminer	Calcul et unité	Résultat
Longueur utile hors portail	.....	.....
Longueur avec réserve de 8 %	.....	.....
Nombre de rouleaux de 25 m	.....	.....
Longueur totale commandée	.....	.....
Chute après pose	.....	.....
Coût total HT	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 4.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Rédigez une consigne de relève brève, lisible et directement utilisable par l'agent prenant le poste. N'inscrivez que des actions compatibles avec les consignes du DT 3.

Consigne de relève au PC de sécurité

Rubrique	Consigne à rédiger
Points de surveillance prioritaires	.....
Vérifications au début de vacation	.....
Conduite à tenir en cas d'alarme ou de tentative d'accès non autorisé	.....
Transmission et destinataires	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.